

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'IUT DU 04 DECEMBRE 2014

Etaient présents :

- Collège enseignants: Monsieur EZZEDINE, Monsieur POIRRIEZ, Madame PARDINI, Madame RENAUX, Monsieur CIRY, Monsieur DELEVAQUE, Madame LAOUT, Madame LEROY
- Collège BIATSS : Monsieur VUEBAT, Madame SEGARD, Monsieur MERESSE
- Collège Usagers : Madame DER, Monsieur DUSART, Monsieur SENOCQ, Monsieur DELEVAQUE Thibault
- Collège des personnalités extérieures : Monsieur JETTE Président du Conseil, Monsieur DEBURGE, Monsieur BIERI, Monsieur POTTIER, Monsieur NICOLAS, Monsieur GUILLAUME, Monsieur NOWICKI, Monsieur FRANCOIS, Monsieur BAUDUIN, Monsieur GUILLAUME
- Personnalités Invitées : Monsieur ARTIBA, Vice-Président de la commission de la recherche du Conseil Académique, représentant Monsieur OURAK, Monsieur ROUZE, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, Madame FRANCOIS, Madame MASSA TURPIN, Monsieur DEBLECKER, Monsieur DELPORTE, Monsieur DRAZETIC, Monsieur COSTERMANS, Monsieur TALEB-AHMED, Monsieur TRICOTEAUX, Monsieur REMIENS, Monsieur MARECHAL
- Membres de Droit : Monsieur CARTIGNIES, Directeur de l'IUT
- Ont donné pouvoir : Monsieur DOGHECHE et Monsieur POLET à Monsieur EZZEDINE, Monsieur DELATTRE à Monsieur POIRRIEZ, Monsieur PAVONE à Madame LEROY, Monsieur TISON et Monsieur GROS à Monsieur JETTE, Monsieur TRANOY à Monsieur DEBURGE, Madame LECLERC à Monsieur DELEVAQUE Thibault
- Membres excusés : Madame BLIN, Monsieur GRAMMONT

Monsieur JETTE, Président du Conseil, ouvre la séance.

Monsieur CARTIGNIES demande aux nouveaux conseillers de se présenter.

Le quorum étant atteint, l'étude des différents points prévus à l'ordre du jour peut démarrer.

1) Approbation du compte rendu du conseil du 13 octobre 2014

(Document envoyé aux conseillers)

Madame PARDINI souhaite apporter une modification sur ses propos retranscrits à la page 3 du compte rendu.

Elle propose de remplacer « recruter des vacataires assidus. » par « recruter des vacataires en si grand nombre, dans une équipe pédagogique déjà saturée. »

Le compte rendu du 13 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité avec les modifications

2) **Avis pour la nomination du chargé de mission pour la promotion de la Recherche, du développement et du Transfert.**

Monsieur JETTE annonce que quatre candidats se sont déclarés: Monsieur TALEB-AHMED, Monsieur MARECHAL, Monsieur REMIENS, et Monsieur TRICOTEAUX. Il est procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre de présentation des candidats.

Les candidats ayant terminé de présenter leur candidature, Monsieur CARTIGNIES invite les conseillers à leur poser des questions.

Monsieur BAUDUIN demande aux candidats s'il ne serait pas préférable de développer le transfert de technologies vers les entreprises françaises plutôt que vers les entreprises étrangères.

Les quatre candidats répondent qu'il faut en effet privilégier le territoire et la Région. La priorité sera donnée au tissu industriel local.

Monsieur NICOLAS souhaite connaître la vision des candidats sur la Recherche à l'IUT.

Monsieur TRICOTEAUX répond que la vocation de l'IUT est plutôt de l'aide à l'innovation technologique.

Monsieur REMIENS précise qu'il s'agit avant tout d'apporter de l'innovation technologique.

Monsieur MARECHAL pense que l'innovation doit être vue sur le plan de l'expertise sans se substituer aux labos.

Monsieur TALEB-AHMED précise que l'innovation doit s'appréhender sous l'angle du Transfert de technologies.

Monsieur DRAZETIC demande aux candidats comment ils comptent gérer les plateformes technologiques.

Les candidats répondent qu'il faudra rencontrer les responsables de VALUTEC pour s'entendre sur la disponibilité des matériels et des personnels.

Madame LEROY demandent aux candidats s'ils comptent se rapprocher de INOPME-Recherche.

Les candidats répondent qu'il faudra effectivement se rapprocher de cette structure.

Monsieur ARTIBA ajoute que des étudiants INOPME-Recherche pourraient être intégrés dans le processus Recherche et faire profiter les entreprises des plateformes technologiques pour mener à bien un projet.

Monsieur EZZEDINE demande aux candidats quelles actions concrètes ils envisagent avant la fin de l'année 2014.

Monsieur REMIENS répond qu'il recensera les moyens technologiques et humains sur chacun des sites.

Monsieur TALEB-AHMED souhaite visiter et recenser toutes les plateformes technologiques puis rencontrer la Direction de l'IUT pour définir les priorités.

Monsieur TRICOTEAUX répond qu'il visitera les plateformes technologiques.

Monsieur MARECHAL compte visiter les plateformes et mettre en place une structure attachée à la mission Recherche, Transfert et Développement.

Les candidats ayant quitté la salle, les conseillers passent au vote.

Votants (dont les procurations) : 32
Bulletins blancs : 2
Monsieur TALEB-AHMED : 7 voix
Monsieur MARECHAL : 16 voix
Monsieur REMIENS : 5 voix
Monsieur TRICOTEAUX : 2 voix

Avis favorable du Conseil pour la nomination de Monsieur MARECHAL comme chargé de mission pour la promotion de la Recherche, du Transfert et du développement à l'IUT.

3) Budget 2015 (Université)

Monsieur JETTE invite Monsieur ROUZE à présenter le budget 2015 de l'Université. Monsieur GUILLAUME souhaite connaître le montant que représente le gel des postes. Monsieur ROUZE répond que le gel des postes représente 375 000 € de septembre à décembre 2015.

Monsieur CARTIGNIES précise que pour l'IUT, le gel des postes représente 1248 heures, ce qui n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement de certains départements.

Monsieur DEBLECKER annonce que le département GMP ne pourra pas fonctionner en 2016 si le gel des postes est maintenu car il est difficile de trouver des vacataires dans le cœur de métier dans le département GMP.

Monsieur POIRRIEZ ajoute que le gel des postes affecte également le cœur de métier dans le département Informatique. Si le gel est maintenu, la proportion des heures assurées par les vacataires passera de 20 à 40%, ce qui n'est pas raisonnable. La solution sera de passer de deux groupes à un groupe de TD. En outre, les heures complémentaires assurées par les enseignants chercheurs sont du temps en moins pour la Recherche.

Monsieur ROUZE répond que cela pose le problème de la soutenabilité de l'offre de formation et qu'il faut calculer le « H/E » (Heures par étudiant).

Monsieur POIRRIEZ précise que la cible inscrite dans le PPN est de 20% de vacataires au maximum. La seule solution passera malheureusement par la réduction des effectifs.

Monsieur CARTIGNIES rappelle les différentes étapes du dialogue de gestion. Il ajoute qu'une enveloppe a été votée au Conseil d'Administration pour chaque composante mais qu'au final l'IUT ne dispose pas d'une dotation à la hauteur de ses besoins.

Monsieur ROUZE précise qu'il n'est pas possible de donner plus en raison des contraintes actuelles. Ayant pris connaissance du projet de motion, il ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi il est écrit que le Budget Propre Intégré n'est pas respecté.

Monsieur CARTIGNIES répond que pour fonctionner, l'IUT doit utiliser les ressources de la Formation Continue et de la Formation par Apprentissage. En outre, les frais d'inscription ne sont pas réinvestis dans le budget de l'IUT.

Monsieur ROUZE rétorque que l'IUT n'assure pas les amortissements.

Monsieur ARTIBA ajoute qu'il faut compter tous les coûts. Il souhaite que l'Université et l'IUT trouvent un accord.

Madame FRANCOIS regrette que les frais d'inscription n'aient pu être réinvestis dans le budget de la Formation Continue. Elle souhaiterait que ce problème soit remonté à la Présidence.

Monsieur ROUZE précise que 85% de ce qui se passe à l'IUT, est à la charge de l'Université.

Monsieur CIRY estime qu'il existe une spécificité des composantes et qu'il faut prendre en compte les souffrances des services.

Monsieur ROUZE répond que les heures complémentaires ne sont pas imposées et qu'il y a des vacataires professionnels. Il ajoute que les nouveaux Programmes Pédagogiques Nationaux semblent aggraver la charge des étudiants.

Monsieur DELEVAQUE dit qu'on est obligé de suivre les PPN.

Monsieur POIRRIEZ ajoute que le PPN 2013 n'a pas augmenté le nombre d'heures à assurer.

Monsieur JETTE propose de passer à l'étude du budget 2015 de l'IUT.

4) **Subventions aux associations**

(CF : Documents envoyés aux conseillers et joints au présent compte rendu)

Monsieur DELEVAQUE regrette qu'on ne laisse pas aux chefs de département l'initiative du montant de la subvention.

Monsieur CARTIGNIES répond que certaines initiatives proposés par les départements relèvent de la pédagogie et non des associations.

Monsieur DEBLECKER précise qu'avec un tel montant, l'association Echo Marathon Shell est à la limite de la soutenabilité.

Monsieur JETTE propose de passer au vote global des subventions.

1 voix contre

Les subventions 2015 sont adoptées à l'unanimité moins 1 voix.

5) **Budget 2015 de l'IUT**

(CF : Documents envoyés aux conseillers et joints au présent compte rendu)

Monsieur CARTIGNIES entame la présentation du budget 2015 de l'IUT.

Ce dernier précise que les 1596 heures complémentaires induites par le gel des postes et les congés de maternité ne sont pas compensés dans le budget.

Monsieur ROUZE estime qu'un budget doit être regardé dans sa globalité et que les heures complémentaires ont toujours été payées.

Monsieur CARTIGNIES annonce qu'il est inquiet pour ces 1596 heures complémentaires.

Madame PARDINI ajoute qu'il existe une pénibilité certaine à faire toutes ces heures complémentaires et qu'il est difficile de trouver des collègues pour assurer les charges administratives qui viennent s'ajouter en plus.

Monsieur DELEVAQUE demande s'il y a une volonté de supprimer les formations selon leur soutenabilité financière.

Monsieur ROUZE ne comprend pas pourquoi il est dit que le budget est déséquilibré.

Monsieur BAUDUIN précise que s'il reste inquiet pour l'avenir, il n'est néanmoins pas choqué qu'on finance de l'investissement sur un fond de roulement financier.

Monsieur EZZEDINE ajoute qu'il manque 200k€ au budget 2015 de l'IUT.

Monsieur CARTIGNIES propose alors de voter une motion.

(CF : Document joint au présent compte rendu)

Monsieur ARTIBA rappelle que l'ENSIAME a doublé ses effectifs sans avoir eu un budget en hausse.

Monsieur JETTE propose de passer aux votes (Budget et motion séparément)

- *Budget 2015*
Adopté à l'unanimité

- *Motion (CF document joint au présent compte rendu)*
Abstention : 3
La motion est adoptée à la majorité

6) **Contrat d'Objectifs et de Moyens**
(Document remis aux conseillers sous forme de livret)

Monsieur CARTIGNIES fait un point sur le Contrat d'Objectifs et de Moyens et annonce aux conseillers qu'il sera présenté le 11 décembre au Conseil d'Administration de l'Université.

7) **Questions diverses**

Néant

Le Directeur,



Eric CARTIGNIES